

CODE DE DÉONTOLOGIE

Conformément aux exigences des grands courants actuels du coaching et aux définitions spécifiques des compétences du coach telles que suggérées dans le domaine de la PNL, le coach professionnel en PNL offre un service de qualité en coaching fondé sur une approche intégrant des outils, un important parcours d'apprentissage, de pratique et de travail sur soi. Le coach s'engage à faire preuve d'éthique professionnelle et à poursuivre la mise à niveau de ses connaissances ainsi qu'une supervision régulière par un coach d'expérience.

Écologie interpersonnelle

Respecter la dignité et l'honneur de l'autre par la reconnaissance de son identité propre, de ses ressources personnelles uniques et par la pertinence de ses demandes.

Utiliser ses compétences en PNL pour contribuer à l'atteinte de l'objectif formulé par le/la client(e).

Responsabilité personnelle

Toutes représentations de niveau de compétences, formation, connaissances et autres attestations seront justes, exactes et complètes.

Accepter entièrement la responsabilité de ses actes professionnels et de leurs conséquences : s'assurer de ce fait l'utilisation pertinente de ses services.

Favoriser par tous les moyens l'élargissement de son propre modèle du monde par l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouveaux outils d'intervention.

Éthique professionnelle

Présenter la nature et les buts de l'intervention en termes clairs et compréhensibles.

La limpidité et l'ouverture d'esprit feront émerger toute possibilité de conflits d'intérêts liée à toute intervention auprès du client.

Horizon de la compétence actuelle

Reconnaître les limites de ses compétences et des techniques PNL employées, reconnaître les frontières de ses connaissances personnelles et de ses habitudes acquises qui pourraient faire obstacle à l'atteinte de l'objectif souhaité pour le client. Devant cette constatation, chercher la consultation auprès de pairs qualifiés.

Se détacher de la situation lorsque l'on croit que ses frontières de compétences sont atteintes.

Le respect des autres professions

Posséder une connaissance suffisante d'autres professions pour permettre la recommandation appropriée à un professionnel d'un champ d'activité connexe.

Respecter les compétences dans les sphères connexes d'intervention par l'acquisition des connaissances de base et du respect de leurs procédures usuelles.